Inscriptions à l'école de Prémanon

Pour inscrire votre enfant à sa première rentrée en septembre 2023,
merci de présenter au secrétariat de mairie :

livret de famille
justificatif de domicile récent
coordonnées téléphoniques / électroniques
toute pièce attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires ou un document justifiant d'une contre-indication

Merci d'effectuer cette démarche **avant le 2 juin**.
L'école prendra ensuite contact avec vous pour préparer au mieux la rentrée.